Val' Aïgo
Communauté de communes

Procès-Verbal

Conseil Communautaire - 6 avril 2017

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 9 mars 2017

1. Compte de Gestion 2016 – Budget Principal
2. Compte Administratif 2016 – Budget Principal
3. Vote des taux d'imposition 2017
4. Vote du taux de TEOM 2017
5. Attributions de compensation 2017
6. Affectation du résultat 2016, Budget Principal
7. Budget Primitif 2017, Budget Principal
8. Compte de gestion 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3.
9. Compte Administratif 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3
10. Affectation du résultat 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3
11. Budget Primitif 2017, Budget Annexe Pechnauquié 3
12. Tarifs photocopies et autres
13. Tableau des effectifs
14. Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents

Questions diverses

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	CANEVESE Lionel DAVIAU Céline PERITA Sandrine SALIERES Jean-Luc SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	PEREZ Thierry ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GAYRAUD Isabelle VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	
LE BORN	RANSON Jean-Michel
MIREPOIX SUR TARN	MANDRA Francine OGET Eric (à partir du 5ème point)
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	BELGIOINO Hanan BOISARD Daniel BOUDET Jean-Claude (à partir du 5ème point) CHEVALLIER Georges Mme DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore GARDELLE Alain PREGNO Agnès

Etaient absents excusés : M. GUALANDRIS Claude ; Mme WOLFF Maryse.

Etaient représentés

M. LAVIGNOLLE Vincent donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc ; Mme PEREZ Marie-Hélène donne pouvoir à M. CHEVALLIER Georges ; M. RAYSSEGUIER Jean-Luc donne pouvoir à M. CANEVESE Lionel ; M. BUSQUERE Philippe donne pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle ; M. SABIRON Wilfrid donne pouvoir à M. OGET Eric ; M. SABATIER Robert donne pouvoir à M. RANSON Jean-Michel ; Mme SAUNIER Karine donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel ; M. AMIEL Jean-Claude donne pouvoir à M. BOUDET Jean-Claude ; Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. BOISARD Daniel ; M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à Mme DUQUENOY Aurore.

Membres en exercice : **34**	Membres absents : **02**
Membres présents : **22**	Pouvoirs : **10**

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.
Mme Isabelle GAYRAUD est élue secrétaire de la séance.

Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté **à l'unanimité**.

1. Compte de gestion 2016, Budget Principal

Il s'agit de la comptabilité suivie par le Trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

→ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal tel que présenté.

→ **DEMANDE** à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

2. Compte Administratif 2016, Budget Principal

Voir Annexe n°1 et 2

Monsieur le Président quitte la séance après que Monsieur JILIBERT, Vice-Président délégué aux finances, ait été désigné comme Président. Monsieur JILIBERT présente le Compte Administratif 2016 :

Dépenses de fonctionnement :	7 431 579 euros
Recettes de fonctionnement :	8 089 660 euros
Solde 2016 de fonctionnement :	658 081 euros
Rappel solde reporté :	1 520 808 euros
Total excédent de fonctionnement :	2 178 889 euros
Dépenses d'investissement :	2 068 066 euros
Rappel solde reporté :	676 501 euros
Total dépenses :	2 744 567 euros
Recettes d'investissement :	1 557 963 euros
Déficit d'investissement :	1 186 604 euros

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité moins le Président** :

→ **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du Budget Général

3. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Président rappelle que conformément aux engagements pris, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité inchangés en 2017.

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité** :

→ **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité 2017 inchangés.

4. Vote du taux de TEOM 2017

Il est proposé de maintenir le taux de la TEOM inchangé en 2017. Pour rappel, le taux est de 14,90% et s'applique sur les bases de foncier bâti.

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

→ **FIXE** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2017 au même taux qu'en 2016 soit 14,90 %.

→ **DEMANDE** à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires

Monsieur Eric OGET et Monsieur Jean-Claude BOUDET rejoignent l'assemblée.

5. Attributions de compensation 2017

Il s'agit d'approuver les attributions de compensations 2017 selon, le tableau ci-dessous :

	COMPENSATIONS 2017		
	Attribution 2015	**A retenir**	**Attribution 2017**
Bessières	667 632 €	95 069 €	572 563 €
Bondigoux	100 572 €	26 943 €	73 629 €
Le Born	9 780 €	8 501 €	1 279 €
Layrac	12 696 €	6 902 €	5 794 €
La Magdelaine	179 568 €	49 548 €	130 020 €
Mirepoix	21 480 €	38 947 €	- 17 467 €
Villematier	60 456 €	16 449 €	44 007 €
Villemur	1 366 296 €	205 920 €	1 160 376 €
Total	**2 418 480 €**	**448 278 €**	**1 970 202 €**

Le conseil, vu **l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges,** le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

→ **APPROUVE** les attributions de compensation suite au transfert de compétence « Petite Enfance » telles que présentées supra.

→ **DEMANDE** à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires

6. Affectation du résultat 2016, Budget Principal

Il s'agit d'affecter 1 186 604 euros en investissement et de conserver le solde (992 284 euros) en fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats pour 1 186 604 euros à la section investissements du BP 2017 au compte 1068.
- **DIT** que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.

7. Budget Primitif 2017, Budget Principal

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2017.

Dépenses de fonctionnement :	10 651 693 euros
Recettes de fonctionnement :	10 651 693 euros
Dépenses d'investissement :	3 625 320 euros
Recettes d'investissement :	3 625 320 euros

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

→ **DECIDE** de voter le budget chapitre par chapitre
→ **APPROUVE** les opérations d'investissements, opération par opération.
→ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 6 000 euros à l'APIC

8. Compte de gestion 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3

Il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

→ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget ZIR Pechnauquié III
→ **DEMANDE** à M. le Président de procéder aux formalités nécessaires

9. Compte Administratif 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3

Voir annexe N°3 et 4

Monsieur le Président quitte la séance après avoir laissé la Présidence à Monsieur Jilibert, Vice-Président délégué aux Finances. Monsieur Jilibert indique qu'à la demande de M. le Trésorier, les écritures de stock ne sont pas inscrites en 2016 ce qui donne une image déformée de ce budget. La situation sera régularisée en 2017.

Total des dépenses de fonctionnement :	280 010,85 euros
Total des recettes de fonctionnement :	132 013,00 euros
Solde cumulé au 31/12/2016 :	+ 2 301 447.26 euros
Total des dépenses d'investissement :	24 409.86 euros
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2016 :	- 3 714 725,45 euros

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité, moins le Président** :

→ **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du budget ZIR Pechnauquié III

10. Affectation du résultat 2016, Budget Annexe Pechnauquié 3.

Il s'agit de conserver l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **DIT** que l'excédent sera maintenu en fonctionnement.

11. Budget Primitif 2017, Budget Annexe Pechnauquié 3.

Voir annexe N°3 et 4

Monsieur le Président présente le Budget :

Section de fonctionnement, dépenses :

Chapitre 011 :	331 000 euros
Chapitre 66 :	30 700 euros
Chapitre 042 :	1 989 747 euros
Chapitre 043 :	50 000 euros
Total :	2 401 447 euros

Section de fonctionnement, recettes :

Chapitre 70 :	50 000 euros
Chapitre 043 :	50 000 euros
Résultat reporté :	2 301 447 euros
Total :	2 401 447 euros

Section d'investissement, dépenses :

Chapitre 16 :	40 000 euros
Résultat reporté :	3 714 725 euros
Total :	3 754 725 euros

Section d'investissement, recettes :

Chapitre 16 :	1 764 978 euros
Chapitre 040 :	1 989 747 euros
Total :	3 754 725 euros

Le conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 ZIR Pechnauquié III chapitre par chapitre.

12. Tarifs photocopies et autres

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de mettre à jour les tarifs photocopies déjà existants, et de créer des tarifs pour les fax et scans.

Photocopie noir et blanc	Papier A4 - Blanc	0,15 €
	Papier A3 – Blanc	0,25 €
Photocopie couleur	Papier A4 - Blanc	0,30 €
	Papier A3 - Blanc	0,40 €
Fax A4		0,10 € / feuille
Scan		0,10 € / feuille

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- Approuve les tarifs tels que présentés supra,

13. Tableau des effectifs

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il s'agit de prendre en compte les évolutions dans le tableau des effectifs. Un agent a réussi son concours d'auxiliaire. Il est proposé de créer le poste d'auxiliaire principale de 2ème classe et de fermer celui d'agent social.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs telles qu'exposées supra
- **MANDATE** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

14. Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Suite à la loi Notre, la référence à l'indice 1015 est supprimée. Il s'agit donc de modifier la délibération instituant les indemnités de fonction en supprimant l'indice de référence.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **DIT** de modifier la délibération relative à l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents comme présenté supra et reprise annexe.
- **MANDATE** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président évoque le suivi de l'intégration de la commune de Buzet et les évolutions du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président